

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES
DE LA RÉGION EST DE TOULON**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNEE 2022



Mairie – Place du 11 Novembre BP 62 – 83250 LA LONDE LES MAURES
mail : accueil@siaeau.com

SOMMAIRE

I - CONTEXTE : COLLECTIVITÉS MEMBRES	4
1- Le syndicat en quelques chiffres	5
2- La vocation du syndicat	5
3- Les ressources en eau	5
4- Le patrimoine	5
5- Le contrat DSP	6
6- Les moyens financiers	6
7- Le budget du SIAE	7
8- Les travaux	10
9- L'encours de la dette	11
10 -Surtaxe syndicale	11
11- Le prix du m ³	12
II ORGANISATION ADMINISTRATIVE	13
1- L'organigramme	13
2- Le fonctionnement	14
3-La gouvernance	15
III- TEMPS FORTS DU SYNDICAT	
1- Les opérations prévues et inscrites au Budget 2022	15
2 -Marchés attribués en 2022	17
3 -Le tableau des indicateurs	18

I- CONTEXTE – COLLECTIVITÉS MEMBRES

Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon (SIAECRET) regroupe 9 communes pour lesquelles il assure l’approvisionnement en eau (production et adduction).

121 276 habitants sont desservis.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Carnoules est adhérente.

A cette même date, la métropole Toulon Provence Méditerranée dotée nouvellement de la compétence « eau potable » s’est substituée aux communes de La Crau, Carqueiranne et Hyères au sein du Syndicat de l’Est. En 2020, il est impératif de revoir la représentativité des collectivités au sein du syndicat. Selon l’article L5217-7 CGCT, la métropole toulonnaise ayant été substituée de plein droit aux communes qui la composent au sein du syndicat, le nombre de sièges des représentants de la métropole doit être proportionnel à la part relative de la population des communes auxquelles la métropole est substituée, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de sièges.

Le SIAECRET regroupe désormais :

- la métropole de TPM (Hyères, La Crau, Carqueiranne)
- les communes membres de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
 - Pierrefeu
 - Collobrières
 - La Londe
 - Bormes-les-Mimosas
 - Le Lavandou
- La commune de Carnoules (Cœur de VAR)



1- LE SYNDICAT EN QUELQUES CHIFFRES

Les installations techniques permettant d'assurer la compétence production et adduction de l'eau potable sont notamment :

- 91 branchements
- 3 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 77 700 m³ par jour
- 13 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 18 650 m³
- 124 km de canalisations de distribution

2- LA VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau assure l'approvisionnement en eau « production et adduction », des 9 communes membres. Chaque commune a gardé la compétence « distribution »

3- LES RESSOURCES EN EAU DU SYNDICAT

Le syndicat n'a pas de ressources propres et achète de l'eau brute à 2 entités distinctes : la ville de TOULON et la Société du Canal de Provence (SCP).

3 Sources d'alimentation en eau potable :

- Le Lac de CARCÈS ,géré par la ville de TOULON, alimente l'usine de CARNOULES (300 L/S)
- La retenue du Trapan appartenant à la Société du Canal de Provence, alimente l'usine du TRAPAN sur la commune de BORMES (300L/S).
- La ressource du VERDON appartenant à la Société du Canal de Provence alimente l'usine des Maurettes sur la commune de HYÈRES (300L/S) depuis son agrandissement en juillet 2008. Elle est devenue l'usine principale du syndicat.

4- LE PATRIMOINE

Il est estimé à 36,6 M€ AU 01/01/2021

Ayant délégué l'exploitation du service à VEOLIA, la vocation du syndicat est de réaliser les travaux neufs et de procéder aux grosses réparations sur son patrimoine

Le syndicat a trois usines

- Usine des Maurettes à HYÈRES
- Usine de CARNOULES
- Usine du TRAPAN à BORMES LES MIMOSAS

Mais également :

- 13 Réservoirs
- 4 Stations de réchloration
- 10 surpresseurs

Crée en 1947, le syndicat présente fin 2021 un actif immobilisé

- d'une valeur brute de 36,6 M€
- amorti à hauteur de 12,1 M€
- d'une valeur nette comptable de 24,5 M€

Le SIAECRET est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et d'extension du patrimoine, ainsi que les travaux de renouvellement du génie civil et des canalisations.

Il existe actuellement une réelle politique de renouvellement des canalisations car plus de 50% du linéaire du réseau a plus de 50 ans. Afin de maintenir un réseau fiable et en bon état le syndicat a décidé depuis plusieurs années de renouveler de façon cohérente et efficace tout le réseau. Plus de 80 % des canalisations sont en fonte, 10 % en acier et 6 % acier enrobé de béton.

A la fin du programme de renouvellement à court et moyen terme, toutes les conduites en matériau BONNA qui dataient de 1955 auront été renouvelées.

Le plan de renouvellement a été défini par groupe de conduites en prenant en compte de la date de pose des canalisations et de leur composition.

5 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le syndicat a délégué l'exploitation de son service de production d'eau potable par contrat de délégation Service Public avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO-VEOLIA).

Fermier VEOLIA	Syndicat
<ul style="list-style-type: none">• Exploitation du service• Trois opérations de travaux neufs	<ul style="list-style-type: none">• Travaux neufs• Travaux patrimoniaux de renouvellement

Depuis le 1^{er} Juillet 2008 et pour une durée de 18 ans (Jusqu'au 30 Juin 2026), le syndicat a délégué l'exploitation du service à son fermier VEOLIA qui assure:

- Les achats d'eau,
- La production de l'eau et le traitement de l'eau,
- L'élévation de l'eau jusqu'aux sites de stockage
- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs de vente en gros
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, branchements et compteurs
- Le service aux communes comprenant la relève mensuelle des compteurs en gros, le suivi des débits atteints par communes, l'émission et le recouvrement des factures.
- Trois opérations de travaux ont été contractuellement mises à la charge du fermier (réservoir de l'Anguillon, traitement des boues au Trapan et à Carnoules).

En dehors de ces trois opérations de travaux neufs, le **syndicat** assure les **travaux patrimoniaux**:

- Travaux neufs de renforcement, extension et mise en conformité des ouvrages
- Travaux de renouvellement et grosses réparations à caractère patrimonial pour la partie génie civil et canalisations.

Les achats d'eau brute sont faits par VEOLIA, société fermière, pour partie auprès de la ville de Toulon, et pour partie auprès de la Société du Canal de Provence.

6- LES MOYENS FINANCIERS

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des Communes de la Région Est de Toulon est régi par les mêmes règles que les collectivités territoriales. Cet établissement public est doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Ces ressources proviennent principalement de la vente de l'eau mais également de subventions allouées par le Conseil Départemental, ou par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ces ressources permettent au syndicat de financer son fonctionnement et ses investissements (travaux divers, renouvellement et renforcement des réseaux et l'entretien des Usines).

7- BUDGET EAU POTABLE – RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

Le compte de gestion pour l'année 2022 est conforme au compte administratif 2022.

Les résultats de clôture

L'exercice 2022 clôture en excédent toutes sections confondues de 1 651 715,48€ avant restes à réaliser.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 261 245,49	G	1 775 461,68	G-A	514 216,19
	Section d'investissement	B	1 071 469,30	H	1 791 216,50	H-B	719 767,20
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	727 762,89 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	310 020,80 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P=	2 642 725,59	Q=	4 294 441,07	=Q-P	1 651 715,48
		A+B+C+D		G+H+I+J			

Après financement des restes à réaliser, l'excédent de clôture s'établit à 1 426 263,50€.

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	309 207,16	L	83 765,18
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	-E+F	309 207,16	-K+L	83 765,18

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	-A+C+E	1 261 245,49	-G+I+K	2 503 224,57	1 241 979,08	
	Section d'investissement	-B+D+F	1 690 687,26	-H+J+L	1 874 971,68	184 284,42	
	TOTAL CUMULE	=	2 951 932,75	=	4 378 196,25	1 426 263,50	
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

Section de fonctionnement

Concernant la section de fonctionnement, le CA 2022 s'est exécuté par chapitre ainsi :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	CA2022		CA2022
011 - Charges générales	137 389,12	70- Surtaxe	1 704 009,73
012 - Charges de personnel	51 463,32	70- Loyers	34 132,32
65 - Charges courantes	74 250,91		
Sous-total - charges gestion courante	263 103,35		
66 - Intérêts de la dette	72 727,76		
Dépenses réelles de fonctionnement	335 831,11	Recettes réelles de fonctionnement	1 738 142,05
023 - Virement		042 - Transfert subvention	37 319,63
042 - Amortissement immobilisations	925 414,38	002- Résultat reporté	727 762,89
Dépenses totales de fonctionnement	1 261 245,49	Recettes totales de fonctionnement	2 503 224,57

Résultat de fonctionnement 2022	1 241 979,08
Issu de N-1	727 762,89
Issu de N	514 216,19

La section d'exploitation du budget syndicale est financée par la surtaxe syndicale assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe titrée en 2022 s'établit à 1 704 009,73€. La surtaxe représente 98% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice. La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevances acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur les équipements syndicaux de leurs antennes relais, recette titrée à hauteur de 34 132,32€.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'établissent à 336K€ et sont en progression de 72K€ au regard de celles de 2021 dont le montant était de 263K€. Cette progression provient des charges à caractère général, principalement des deux postes suivants :

- ❑ Charges de débroussaillage + 47K€
- ❑ Étude de classification des réseaux + 28K€.

En 2022, 15% des recettes réelles de fonctionnement (1 738K€) dont majoritairement la surtaxe, ont été consommées par des dépenses de gestion courante (total de 263K€ issu des postes suivants: charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante). L'épargne brute syndicale, égale à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, s'établit à 1 402K€ en 2022. Elle est inférieure de 61K€ à l'épargne brute 2021 qui s'établissait à 1 463K€, du fait principalement de la progression des deux charges de fonctionnement précitées (débroussaillage et étude). Notons toutefois la relative stabilité de l'épargne brute depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de gestion courante	1 715K€	1 716K€	1 728K€	1 721K€	1 721K€	1 725K€	1 720K€	1 725K€	1 738K€
Surtaxe syndicale	1 696K€	1 696K€	1 700K€	1 701K€	1 701K€	1 701K€	1 705K€	1 705K€	1 704K€
Loyers	19K€	19K€	28K€	20K€	20K€	21K€	14K€	19K€	34K€
Dépenses de gestion courante	-160K€	-179K€	-174K€	-214K€	-177K€	-173K€	-174K€	-177K€	-263K€
Charges à caractère général	-67K€	-74K€	-71K€	-103K€	-68K€	-62K€	-61K€	-55K€	-137K€
Charges de personnel	-45K€	-45K€	-46K€	-49K€	-43K€	-49K€	-52K€	-51K€	-51K€
Charges de gestion courante	-48K€	-60K€	-57K€	-62K€	-62K€	-62K€	-62K€	-71K€	-74K€
Epargne de gestion annuelle	1 556K€	1 537K€	1 554K€	1 507K€	1 544K€	1 552K€	1 545K€	1 547K€	1 475K€
Intérêts de la dette	-191K€	-165K€	-132K€	-123K€	-114K€	-104K€	-97K€	-83K€	-73K€
Dépenses exceptionnelles		-1K€	-10K€					-1K€	
Produits exceptionnels	18K€	0K€	1K€	12K€			0K€		
Epargne brute annuelle = autofinancement	1 382K€	1 372K€	1 412K€	1 396K€	1 430K€	1 448K€	1 448K€	1 463K€	1 402K€
Annuité de la dette en capital	-285K€	-290K€	-297K€	-306K€	-309K€	-319K€	-320K€	-331K€	-341K€
Subventions en annuités (part capital)	10K€	fini	fini				x		
Epargne nette annuelle	1 107K€	1 082K€	1 115K€	1 090K€	1 121K€	1 129K€	1 128K€	1 133K€	1 061K€

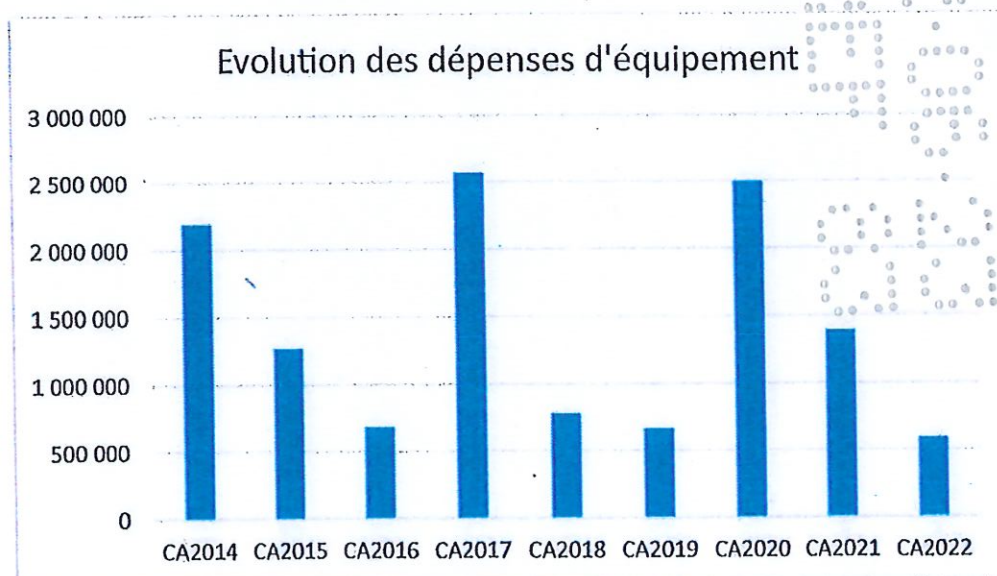
Section d'investissement

Concernant la section d'investissement, le CA 2022 s'est exécuté ainsi :

Dépenses d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	588 724,80	309 207,16
Remboursement capital dette	341 153,65	
Dépenses financières	341 153,65	
Dépenses réelles	929 878,45	309 207,16
Opérations patrimoniales	104 261,22	
Transfert de subventions	37 319,63	
Dépenses d'investissement N	1 071 459,30	309 207,16
Déficit 2021 reporté	310 020,80	
Total dépenses Investissement	1 381 480,10	309 207,16

Recettes d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser
Subventions reçues	59 957,00	
TVA	137 864,10	83 755,18
Affectation en réserves	563 719,80	
Recettes financières	701 583,90	83 755,18
Recettes réelles	761 540,90	83 755,18
Opérations patrimoniales	104 261,22	
Amortissements	925 414,38	
Recettes d'Investissement N	1 791 216,50	83 755,18
Total recettes Investissement	1 791 216,50	83 755,18
Résultat de l'exercice hors RAR	719 757,20	-225 451,98
001 - déficit reporté	-310 020,80	
Résultat de clôture avant RAR	409 736,40	
Solde des Restes à réaliser	-225 451,98	
Résultat de clôture après RAR	184 284,42	

L'année 2022 a été la troisième année des travaux faisant suite au nouveau schéma directeur qui a été présenté fin 2019 au comité syndical. Elle a été marquée par le décalage des deux projets les plus élevés en coût (La Londe et Pierrefeu) début 2023, ce qui explique le moindre niveau de réalisation en 2022.



Les principaux programmes d'équipement 2022 sont les suivants :

Dépenses d'équipement	Budget 2022	CA2022	RAR2022	Crédits annulés
<i>Chap 20-études divers</i>	53 846,00	12 483,37	6 021,64	35 340,99
<i>Chap 21-acquisitions hors opération</i>	51 600,00			51 600,00
<i>Chap 23-travaux hors opération</i>	82 000,00			82 000,00
Opération 909-Carnoules	74 460,00	870,00		73 590,00
Opération 910-Trapan	55 200,00	1 472,51	19 500,00	34 227,49
Opération 911-Maurettes	18 000,00			18 000,00
Opération 919-schéma directeur	17 200,00	14 331,00	2 869,00	
Opération 921-Sécurisation clôtures	169 900,00		110 370,00	59 530,00
Opération 922-Etanchéité des réservoirs	1 500,00	894,00	606,00	
Opération 926 - travaux suite casse	120 000,00	102 409,75		17 590,25
Opération 927-JASSONS / LA LONDE	300 000,00	281 600,66		18 399,34
Opération 928-Sécurisation équipement	35 000,00	9 674,46	25 239,54	86,00
Opération 929-canalisation piste cyclable	110 000,00	106 942,64		3 057,36
Opération 930-Canalisation La Londe - 1er tronçon	520 000,00	39 473,41	26 366,98	454 159,61
Opération 931-TRAPAN-Groupe Electrogène	185 000,00	12 881,40	105 110,00	67 008,60
Opération 932-PIERREFEU-Renouvellement DN500 su	700 000,00	5 691,60	13 124,00	681 184,40
2-Dépenses d'équipement	2 493 706,00	588 724,80	309 207,16	1 595 774,04

8 - LES TRAVAUX

En 2022, 588K€ de travaux ont été réalisés et 309K€ restent à réaliser. Les opérations concernées sont les suivantes :

- 1) En premier lieu, la fin des travaux sur la canalisation des Jassons, 282K€ achevés en janvier 2022 ;
- 2) Les travaux de dévoiement de la canalisation de la Crau – piste cyclable pour 107K€ ;
- 3) Les travaux courants ont été poursuivis :
 - a. 102K€ de travaux de réparation urgentes de casses.
 - b. Les études de schéma directeur 14K€ mandatés, 3K€ restant à réaliser.
- 4) L'acquisition de groupe électrogène au Trapan – 13K€ mandatés, 105K€ restant à réaliser
- 5) Le diagnostic génie civil au Trapan – 19K€ restant à réaliser
- 6) Le démarrage des travaux de la canalisation de la Londe – premier tronçon pour une enveloppe budgétée de 520K€, réalisations de 39K€ TTC, 26K€ d'études restant à réaliser. Le démarrage des travaux en 2023. L'opération est suivie en autorisation de programme et les crédits de paiement des travaux ont été inscrits au budget primitif 2023.
- 7) Les travaux au titre de la canalisation de Pierrefeu ont été ouverts en 2022 à hauteur de 700K€. 6K€ d'études mandatées, 13K€ restant à réaliser. Travaux décalés en 2023.

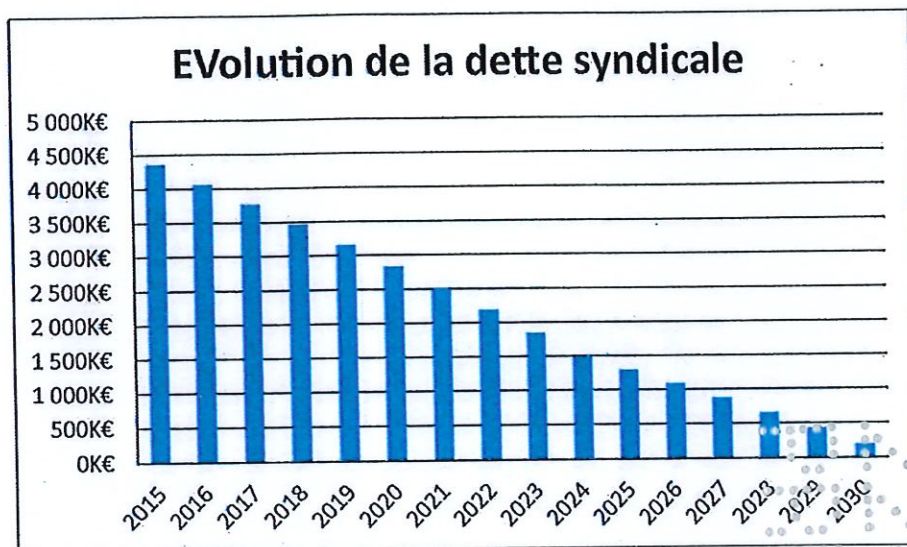
Le programme d'équipement 2022 a été intégralement financé par la surtaxe et les résultats antérieurs.

Le syndicat s'est désendetté de 2022 de 341K€. De ce fait, la dette syndicale au 31/12/2022 s'établit à 1 837K€ et la durée de désendettement syndicale est inférieure à 2 ans (dette / épargne brute).

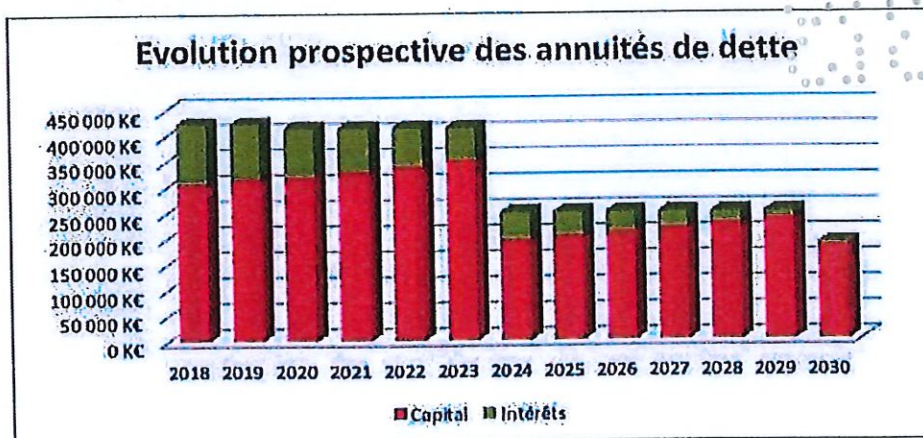
La politique financière d'autofinancement du syndicat permet un désendettement progressif.

9- L' ENCOURS DE LA DETTE

L'état de la dette au 31/12/ 2022 est de 2 179 K€. Moins de deux ans endettement



Le graphique suivant illustre l'évolution des annuités de dette :



10- LA SURTAXE SYNDICALE

On peut noter sa relative stabilité depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion. L'épargne brute équivaut à l'autofinancement brut issu de l'exercice et présenté en amont.

La surtaxe est facturée par le délégataire aux communes membres pour le compte du syndicat.

Le Comité syndical a décidé de ne pas augmenter la surtaxe syndicale qui s'élève à 2211,57 euros par débits souscrits et par mois, cette surtaxe n'a pas augmenté depuis le 1 er janvier 2006.

Le tableau suivant retrace la surtaxe acquittée par chaque commune.

COMMUNES	DÉBITS SOUSCRITS	SURTAXE ANNUELLE
PIERREFEU	49 l/s	108 K€
CARQUEIRANNE	65 l/s	144 K€
BORMES	165 l/s	365 K€
COLLOBRIÈRES	7 l/s	15 K€
HYÈRES	180 l/s	398 K€
LA LONDE LES MAURES	83 l/s	184 K€
LE LAVANDOU	165 l/s	365 K€
LA CRAU	55 l/s	122 K€
CARNOULES	2 l/s	5 K€
TOTAL	771 L/S	1705 K€

Les loyers des antennes de téléphonie mobile génèrent 14 k€ .

11- LE PRIX DU MÈTRE CUBE PAR COMMUNE - ANNÉE 2022

COMMUNES	PRIX DU M3
PIERREFEU	1,269 €
LA CRAU	0,964 €
CARQUEIRANNE	1,440 €
HYÈRES	3,129 €
LA LONDE	1,112 €
BORMES LES MIMOSAS	1,419 €
LE LAVANDOU	1,363 €
COLLOBRIÈRES	1,106 €
CARNOULES	1,295 €
PRIX MOYEN	1,383 €

II- ORGANISATION ADMINISTRATIVE

INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL ET MODIFICATION DES STATUTS DU SIAE DE TOULON

Les changements en 2022 : VU le courrier de Monsieur Le Préfet du Var en date du 7 novembre 2022 adressé à Monsieur de CANSON François l'Informant, qu'en application du second alinéa de l'article L.46-1 précité, le mandat de conseiller municipal et par voie de conséquence celui de conseiller communautaire a pris fin de droit à compter du 6 novembre. Monsieur CILIA Hervé en tant que vice-Président a pris en charge le SIAE DE TOULON pour les affaires courantes en l'absence de Monsieur de CANSON ;

Comme pour les maires, Le Président du SIAECRET est élu pour 6 ans par le Comité Syndical.

1920-1921
1921-1922
1922-1923
1923-1924
1924-1925
1925-1926
1926-1927
1927-1928
1928-1929
1929-1930
1930-1931
1931-1932
1932-1933
1933-1934
1934-1935
1935-1936
1936-1937
1937-1938
1938-1939
1939-1940
1940-1941
1941-1942
1942-1943
1943-1944
1944-1945
1945-1946
1946-1947
1947-1948
1948-1949
1949-1950
1950-1951
1951-1952
1952-1953
1953-1954
1954-1955
1955-1956
1956-1957
1957-1958
1958-1959
1959-1960
1960-1961
1961-1962
1962-1963
1963-1964
1964-1965
1965-1966
1966-1967
1967-1968
1968-1969
1969-1970
1970-1971
1971-1972
1972-1973
1973-1974
1974-1975
1975-1976
1976-1977
1977-1978
1978-1979
1979-1980
1980-1981
1981-1982
1982-1983
1983-1984
1984-1985
1985-1986
1986-1987
1987-1988
1988-1989
1989-1990
1990-1991
1991-1992
1992-1993
1993-1994
1994-1995
1995-1996
1996-1997
1997-1998
1998-1999
1999-2000
2000-2001
2001-2002
2002-2003
2003-2004
2004-2005
2005-2006
2006-2007
2007-2008
2008-2009
2009-2010
2010-2011
2011-2012
2012-2013
2013-2014
2014-2015
2015-2016
2016-2017
2017-2018
2018-2019
2019-2020
2020-2021
2021-2022
2022-2023
2023-2024
2024-2025

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon agit dans un seul domaine de compétence, l'alimentation en eau potable. Le Président forme avec ses cinq vice-Présidents, le bureau, celui-ci se réunit avant chaque réunion du Conseil syndical, c'est un organe de travail chargé d'examiner et de préparer les dossiers qui seront évoqués à l'occasion des réunions du Conseil Syndical.

1- ORGANIGRAMME



Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
François de **CANSON**



1er vice Président

Hervé CILIA
Représentant de « T.P.M »



2 ème vice Président

Jacques BOMPAS
Commune du Lavandou



3ème Vice Président

Lionel POLESKA
Commune de Pierrefeu



4 ème Vice Présidente

Isabelle MONFORT
Représentante de « T.P.M »



5 ème Vice-Président

François ARIZZI
Maire de Bormes
Les Mimosas

2- LE FONCTIONNEMENT

Le Comité syndical est une instance plénière qui prend des délibérations pour définir la politique du Syndicat, il décide des grandes orientations du service public de production et de distribution d'eau potable et les investissements à réaliser. Il valide la politique de gestion de l'eau du Syndicat.

Le Comité Syndical se réunit au minimum une fois tous les trimestres. Il est composé de 24 membres titulaires et 24 membres suppléants dont la durée du mandat est égale à celle du conseil municipal dont ils sont issus.

Nombre de délibérations : 27

MISSIONS PRINCIPALES EN COMPTABILITÉ FINANCES

- ▶ Élaboration des budgets, des comptes administratifs
- ▶ Exécution des budget
- ▶ Suivi comptable et financier des marchés publics

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial data and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the procedures for handling incoming payments. It is important to ensure that all payments are recorded promptly and accurately. This includes verifying the amount and the source of the payment, and ensuring that the appropriate accounting entries are made.

3. The third part of the document discusses the process of reconciling the accounts. This involves comparing the company's records with the bank statements to ensure that they match. Any discrepancies should be investigated and resolved as soon as possible.

4. The fourth part of the document outlines the procedures for handling outgoing payments. This includes ensuring that all payments are authorized and that the correct amount is paid to the correct party. It is also important to maintain accurate records of all outgoing payments.

5. The fifth part of the document discusses the importance of regular financial reporting. This involves preparing financial statements on a regular basis, such as monthly or quarterly. These statements should provide a clear and concise summary of the company's financial performance.

6. The sixth part of the document outlines the procedures for handling tax matters. This includes ensuring that all taxes are paid on time and accurately. It is also important to maintain accurate records of all tax-related transactions.

7. The seventh part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all assets and liabilities. This includes ensuring that all assets are properly valued and that all liabilities are accurately recorded. This information is essential for preparing the financial statements.

8. The eighth part of the document outlines the procedures for handling inventory. This includes ensuring that all inventory is properly counted and valued. It is also important to maintain accurate records of all inventory transactions.

9. The ninth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all contracts and agreements. This includes ensuring that all contracts are properly documented and that all terms and conditions are clearly stated. This information is essential for resolving any disputes that may arise.

10. The tenth part of the document outlines the procedures for handling legal matters. This includes ensuring that all legal documents are properly reviewed and signed. It is also important to maintain accurate records of all legal transactions.

- ▶ Mise en œuvre et suivi des travaux d'investissement
- ▶ Gestion de la récupération de la TVA
- ▶ Gestion du patrimoine, des subventions, de l'inventaire
- ▶ Établissement des dossiers de demandes de subventions ;

Au cours de l'année 2021, le Comité s'est réuni 6 fois. Les questions à l'ordre du jour sont de différents ordres : budget et compte administratif, rapport annuel du délégataire de service public, rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rapport d'activité, marchés d'études, de services et de travaux.

Les comptes-rendus ont fait l'objet d'une transmission aux communes membres et aux élus du syndicat conformément à la réglementation.

ADMINISTRATION DU SYNDICAT.

L'ensemble de la gestion administrative, financière et technique du Syndicat est assuré par un agent communal mis à disposition par la commune de LA LONDE LES MAURES, au grade d'adjoint administratif. Pour contrôler cette gestion financière, l'État a confié au Trésorier Municipal de Hyères, le rôle de comptable du Syndicat, il valide les dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

3- LA GOUVERNANCE

Nombre de délégués 24 membres titulaires – 24 membres suppléants (soit 12 membres titulaires de la Métropole « TPM » et 12 membres titulaires pour les autres collectivités)

COMMUNE DE BORMES

Monsieur François ARIZZI Maire - Titulaire	Monsieur Daniel MONIER Titulaire	Monsieur Claude BONACORSI suppléant	Monsieur Jérôme MASSOLINI Suppléant
--	--	---	---

LA MÉTROPOLE DE « TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE »

Monsieur Hervé CILIA Titulaire	Monsieur Jean-Pierre ÉMERIC Titulaire	Madame Anne-Marie MÉTAL Titulaire	Madame Patricia ARNOULD Titulaire (remplacée par M. DIAMANT)
Madame Isabelle MONFORT Titulaire	Monsieur Éric GIRAUDO Titulaire	Monsieur Patrick MONPATE Titulaire	Monsieur François CORNILEAU Titulaire
Monsieur Arnaud LATIL Maire -Titulaire	Madame Christel FITZNER Titulaire	Monsieur Antoine FOGU Titulaire	Monsieur Christophe FIORETTI Titulaire
Monsieur Benoît COLIN Suppléant	Monsieur Anthony PISOT Suppléant	Madame Emilie PAPALEO Suppléante	Monsieur Jean-Jacques FOUQUE Suppléant
Monsieur Michaël MOLINARI Suppléant	Madame Nicole REYNAUD Suppléante	Monsieur Xavier LAFURE Suppléant	Monsieur Sébastien FRATELLA -GUIOL Suppléant
Madame Paule MISTRE Suppléante	Monsieur Alain ROQUEBRUN Suppléant	Monsieur Julien DIAMANT Suppléant	Monsieur Fabrice WEBER Suppléant

COMMUNE DE COLLOBRIÈRES

Monsieur Michel ARMANDI Titulaire	Monsieur Jean Pierre RIZZO Titulaire	Madame Christine AMRANE Maire -Suppléante	Monsieur Denis FOURNILLIER Suppléant
---	--	---	--

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

Monsieur François de CANSON Maire - Titulaire	Monsieur Gérard AUBERT Titulaire	Monsieur Claude DURAND Suppléant (décédé)	Mme Nicole SCHATZKINE Suppléante
---	--	---	--

COMMUNE DU LAVANDOU

Monsieur Jacques BOMPAS Titulaire	Monsieur Denis CAVATOIRE Titulaire	Monsieur Jean-François ISAIA Suppléant	Monsieur Nicolas COLL Suppléant
---	--	--	---------------------------------------

COMMUNE DE PIERREFEU

Monsieur Lionel POLESKA Titulaire	Monsieur Jean-Luc ROVERE Titulaire	Monsieur Marc BENINTENDI Suppléant	Monsieur Jean-Pierre AUDA Suppléant
---	--	--	---

COMMUNE DE CARNOULES

Monsieur Christian DAVID Maire - Titulaire	Monsieur Lionel BERTORELLO Titulaire	Madame Michèle SELLIER Suppléante	Monsieur Christophe CORTES suppléant
--	--	---	--

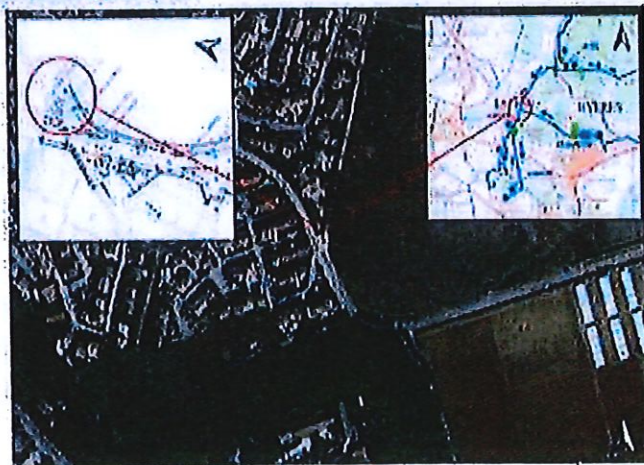
III – TEMPS FORTS DU SYNDICAT

1- OPÉRATIONS PRÉVUES INSCRITES AU BUDGET 2022

A- Canalisation de LA LONDE tranche 1

B- Motorisation des vannes « Petit Nice » à LA CRAU

Le remplacement de 2 vannes manuelles ø400/500 par 2 vannes motorisées ø400 et ø500mm y compris mise en place d'un coffret CIBE et d'un système SOFREL S550 GSM pour la télégestion de celles-ci au droit de la chambre de vanne « petit Nice ».



C- Groupe électrogène du Col du Trapan

Constat

- L'alimentation électrique de la station de pompage intermédiaire du col du Trapan n'est pas sécurisée

Enjeux

- La sécurisation de cette alimentation est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement de la station en cas de défaillance du réseau électrique.

Les éléments envisagés pour assurer la sécurisation électrique sont :

- L'installation d'un groupe électrogène 250 kVA, 48 h d'autonomie.



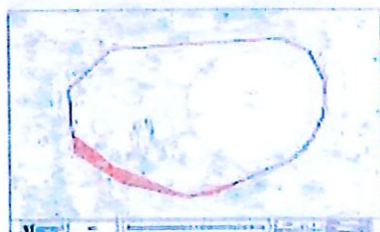
D- Travaux de clôtures



Les travaux restant à réaliser se situent sur les sites suivants :

Accord-Cadre Clotures (DOS SANTOS)	133 657,68
- Usine des Maurettes	66 001,68
- Réservoir du Viet	36 000,00
- Réservoir du Peigros	30 000,00
- Col du Trapan	1 656,00

Une problématique de maîtrise foncière est en cours de traitement afin de permettre la réalisation de ces travaux sur les 2 sites du Viet et de Peigros.



Constat

- Dans le cadre de Vigipirate, et suite aux incidents survenus en France comme à l'international rappelant le risque et les menaces d'actes de malveillants pesant sur les réseaux de production et de distribution d'eau.

Enjeux

- Suite à l'étude de vulnérabilité réalisée en 2018, mise en place d'un ensemble de système de sécurité indispensable pour garantir la sûreté des installations et des équipements ainsi que la non pollution des eaux traitées.

Les ouvrages concernés par les travaux de renouvellement sont :

- Usine du Trapan – Bormes-les-Mimosas
- Col du Trapan – Bormes-les-Mimosas
- Partiteur Bormes – Bormes-les-Mimosas
- Réservoir de l'Anguillon - Bormes-les-Mimosas
- Usine de Carnoules – Carnoules
- Réservoir de Piégros – Pierrefeu du Var
- Réservoir du Viet – Hyères
- Usine des Maurettes - Hyères

RECAPITULATIF GENERAL DES OPERATIONS

OPERATIONS	Etude PRO 2022			
	Montant Travaux € TTC	Montant Travaux € HT	Coût Opération (Taxes) € TTC	Coût Opération (Taxes) € HT
N°20 - Sécurisation des matériels Equipements	504 973,00 €	420 811,50 €	520 576,94 €	475 464,12 €
N° - Automatisation des Vanes	37 200,00 €	31 000,00 €	40 702,00 €	40 585,00 €
N°21 - Groupe Electrogène Col du Trapan	153 060,00 €	127 550,00 €	104 810,00 €	154 015,00 €
N° - Diagnostic CC Usine du Trapan	18 000,00 €	15 000,00 €	25 270,00 €	21 065,00 €
N°20 - Constatation de 600m Tronçon 1 (Cote N° 1B : 1270 ml)	1 266 000,00 €	1 055 000,00 €	1 412 900,00 €	1 194 120,00 €
MONTANT TOTAL €	1 979 233,80 €	1 649 361,50 €	2 262 334,94 €	1 885 270,12 €

2 - MARCHÉS ATTRIBUÉS 2022

Intitulé du marché	Montant TTC
RENFORCEMENT DE LA CONDUITE DE LA LONDE TRANCHE 1	1 199 082,00€
MISSION SPS	7 203,00 €
SÉCURISATION ÉLECTRIQUE COL DU TRAPAN	88 698,00€
CONTRÔLE TECHNIQUE GROUPE ÉLECTROGÈNE	4 668,00€
DIAGNOSTIC AMIANTE OPÉRATION 2022	10 836,00€
ÉTUDE DIAGNOSTIC GÉNIE CIVIL	18 516,00€

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	EXERCICE 2022
INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	
Estimation de la population desservies	120 289 Hab
Nombre de communes membres	9
Nombre d'installation de production	3
Nombre de réservoirs	13
Capacité de production m3/jour	73 900 m3
Débits souscrits	771 l/s
Débits de pointe l/s	621,36 l/s
Prix moyen du m3	1,383 €
Volume prélevé	7 151 480 m3
Volume produit	6 829 740 m3
Volume vendu	6 649 505m3
INDICATEURS DE PERFORMANCE	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées microbiologie (ARS)	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées concernant les paramètres physico chimiques (ARS)	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (collectivité et délégataire)	90%
Rendement global (Ventes/prélèvements)	90,4 %
Rendement des usines	95,5 %
Rendement du réseau de distribution (délégataire)	97,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés (délégataire)	3,97 m3/l/km
Indice linéaire de pertes en réseau délégataire	3,97 m3/l/km
Taux moyen de renouvellement (collectivité)	0,60%
Longueur total du réseau	124 306 ml
Indice d'avancement de la protection de la ressource (collectivité)	44%

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de TOULON
Maire de La Londe Les Maures,
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
François de CANSON

